cité scolaire Mazamet
Tarn
académie Toulouse
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité

Le Proviseur

Bassam NABOULSI

Dossier suivi par :

Jérôme PASQUIÉ
DDFPT
Téléphone
05 63 97 56 50
Mobile
06 79 25 87 60
Mél.
jerome.pasquie@ac-toulouse.fr

Rue du lycée
BP 519
81207 MAZAMET cedex

lundi 29 janvier 2024

Objet : Collecte taxe d'apprentissage – Campagne 2024

Madame, Monsieur,

La taxe d'apprentissage a pour objet de faire participer les employeurs au financement des formations technologiques et professionnelles.

Vous allez prochainement décider de l'affectation de votre taxe d'apprentissage. Vous faites déjà partie de nos partenaires : vous nous fournissez en divers matériels et services, ou vous avez accueilli un ou plusieurs élèves en stage au sein de votre entreprise.

Les **lycées Maréchal Soult et Marie-Antoinette Riess** sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage. Celle-ci nous permettra d'améliorer la qualité de nos équipements, de renouveler et enrichir nos matériels en constante évolution technologique, et de disposer ainsi des conditions optimales pour offrir à nos jeunes des formations de qualité.

La cité scolaire SOULT-RIESS de Mazamet, propose des formations générales, technologiques et professionnelles à environ 1000 élèves :

- 400 jeunes fréquentent le lycée professionnel.
- 600 jeunes fréquentent le lycée général et technologique
- 3 Bac Technologiques : STI2D, STMG, ST2S
- 7 Bac professionnels
- 3 CAP (dont 1 est en apprentissage)
- 1 Brevet des métiers d'art
- 1 BTS : BTS en maroquinerie.
- 1 mention complémentaire.

L'ensemble de nos formations professionnelles et post-bac, sont proposées par voie scolaire ou de l'apprentissage.
Pour atteindre ces objectifs des investissements réguliers sont nécessaires. Pour les financer, votre taxe d'apprentissage sera une ressource fondamentale.

Les entreprises verseront le solde à l'URSAFF ou la MSA via une nouvelle plateforme (*plus de versement direct vers l'établissement*) ***SOLTéA :*** mise à disposition par la Caisse des dépôts et des consignations, qui permettra aux employeurs de désigner les établissements destinataires.

Les modalités de versement de cette taxe sont détaillées sur notre site internet : *https://cite-scolaire-mazamet.mon-ent-occitanie.fr/* mais vous pouvez si nécessaire contacter, Madame Isabelle RIOUX, gestionnaire-comptable *0810033W-gest@ac-toulouse.fr* ou Monsieur Jérôme PASQUIÉ, Directeur Délégué aux Formations technologiques : *jerome.pasquie@ac-toulouse.fr* .

Par avance, toute l'équipe pédagogique de la cité scolaire se joint à moi pour vous remercier de nous apporter votre aide et votre soutien financier.

Au nom des Lycées Soult et Riess de Mazamet, veuillez recevoir, Madame, Monsieur nos salutations les meilleures.

Bassam NABOULSI